

# Reussir en .Be



**4<sup>ème</sup> Edition**  
2014 - 2015

## ALL about Belgium

1 Roi  
3 Régions  
3 Communautés  
3 Langues officielles  
11 162 millions d'habitants  
30 528 km<sup>2</sup>

*Le guide incontournable pour  
exporter vers le plat pays*





**184 ans d'existence !**



Il est assez tentant de faire de la Belgique un prolongement de la France, car elle est proche, à 1h22 de Paris et partiellement francophone mais la proximité s'arrête là.

La Belgique compte 3 régions : la Wallonie, francophone et germanophone, région qui a énormément souffert de l'abandon de l'activité du charbon et qui se relève en jouant la carte de l'innovation et en maintenant une porte ouverte sur l'Allemagne.

La Flandre, néerlandophone, est une région dynamique. Elle accueille de nombreuses marchandises grâce à ses ports maritimes que sont Gand et Anvers (2<sup>ème</sup> port européen). Et Bruxelles, capitale internationale, multiculturelle qui vit au rythme européen, accueille quarante nationalités et de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises.

C'est en conquérant avisé que certains

### **Un marché fiable et mature**

exportateurs démarrent leur recherche de partenaires en direction du plat pays. Or, la Belgique n'est pas une extension logique de l'hexagone ni des Pays-Bas, bien au contraire. Si des similitudes laissent penser aux français que les Belges sont comme eux, il va cependant de soi que le consommateur belge ne perçoit pas les produits et services de ses voisins du même œil.

La Belgique est un marché fiable et mature, de nombreuses entreprises l'ont déjà compris. La France occupe l'une des trois premières places dans les relations commerciales du Royaume. Considéré comme un pays de première destination, où l'on fait «ses griffes» à l'export parce que c'est un marché accessible, la Belgique est plutôt réceptive aux produits et savoir-faire étrangers de par son histoire et sa position géographique. Par sa

### **Petit marché, marché complexe**

complexité et son personnel polyglotte hautement qualifié, ce pays représente un marché extrêmement compétitif. Il faut déjà bénéficier d'expériences pour pénétrer les réseaux de distribution

## **Une industrie dynamique et concurrentielle**

demande préparation et expérience. En approchant le marché belge, un entrepreneur doit avoir toutes ces spécificités en tête pour ne pas faire d'erreur : la Belgique est un marché petit par sa taille, mais complexe par sa structure.

Le Service d'Appui aux Entreprises (SAE) de la CCI FRANCE BELGIQUE œuvre chaque jour au bon rapprochement de ces deux pays et permet à de nombreuses sociétés de pénétrer le marché en toute quiétude. Plaque tournante du commerce au cœur pleinement international, la Belgique constitue une plateforme de choix pour vos projets d'investissement ou de commerce.

Cette version revisitée du guide «Réussir en Belgique 2014 - 2015» vous donne les clés indispensables pour faire vos premières armes.

# **Edito**

**21 juillet 2013**

## **Phillipe 1<sup>er</sup> Roi des Belges**

### **LE SAVIEZ VOUS ? Les inventions belges !**

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

LE PATIN À ROULETTES ET LE CRICKET

LES PRALINES EN CHOCOLAT

LE CAPUCHON EN PLASTIQUE CONTRE LA PLUIE

L'AGRAFE PANSEMENT

LES CAPTEURS DE STATIONNEMENT

L'ANTI-MOUSTIQUE

LA SONNETTE ÉLECTRIQUE

### **Information**

#### **CCI FRANCE BELGIQUE**

BRUXELLES  
Artémis Square  
Avenue des Arts, 8  
B-1210 Bruxelles  
sae@cfcfci.be

LILLE  
Espace International  
299, boulevard de Leeds  
F-59777 Euralille  
ruwan.helleboid@cfcfci.be

#### **EQUIPE CCI FRANCE BELGIQUE**

PRESIDENT - Renaud BENTEGEAT  
DIRECTEUR - Anne-Christine GENOUVILLE

#### **CLUB AFFAIRES**

Responsable - Corinne DE MEY

#### **SERVICE D'APPUI AUX ENTREPRISES**

Responsable - Sabrina GAUTHIER  
Attachée Juridique - Sheila MUKASA  
Chargée de missions - Emilie LENFANT  
Chargé de missions - Ruwan HELLEBOID

#### **COMPTABILITE**

Responsable - Nathacha PAULUS  
Assistante - Virgine VERDOODT

#### **CLORA**

Secrétaire - Séverine DEAU-BAYADT



**Sabrina GAUTHIER**  
Responsable Service d'Appui aux Entreprises





# TABLE DES MATIERES

Présentation du pays	3
I. Aspects historiques	3
A. Révolution et indépendance	3
B. De 1830 à 1908	3
C. Les guerres mondiales – 1908 à 1940	4
D. Un État Fédéral	5
E. Le Roi s'en va, vive le Roi !	6
II. Aspects politiques	7
A. Un Etat Fédéral	7
B. Les communautés	
C. Les régions	/
D. Les compromis « à la Belge »	8
E. La suédoise	9
III. Aspects économiques	10
A. Echanges internationaux	10
B. Partenaires de l'import / export en Belgique	11
C. Partenaire privilégié : la France	13
D. Le chômage en Belgique	14
Notre analyse	15
Présentation du marché	16
I. Etat des lieux	17
A. Les importations belges	17
B. Les exportations belges	18
C. Balance commerciale	18
D. En sens inverse	19

II. Des secteurs fiables _____	20
A. Pharmaceutique et laboratoires en biotechnologies _____	20
B. La pétrochimie _____	20
C. Design et textiles _____	20
D. Le marché de la construction _____	21
E. Diamantaire _____	22
F. Industrie agroalimentaire _____	22
III. Un marché de proximité _____	22
A. Politique de normalisation _____	23
Normalisations _____	23
B. Information Juridique _____	25
IV. Appréhender les différences culturelles _____	27
A. Les maladresses à éviter _____	27
B. Les attitudes à adopter _____	28
CCI FRANCE BELGIQUE _____	31
I. Le Service d'Appui aux Entreprises _____	31
II. Le Centre d'Affaires _____	33
III. Le Club Affaires _____	33

# PRÉSENTATION DU PAYS

## I. ASPECTS HISTORIQUES

### A. RÉVOLUTION ET INDÉPENDANCE

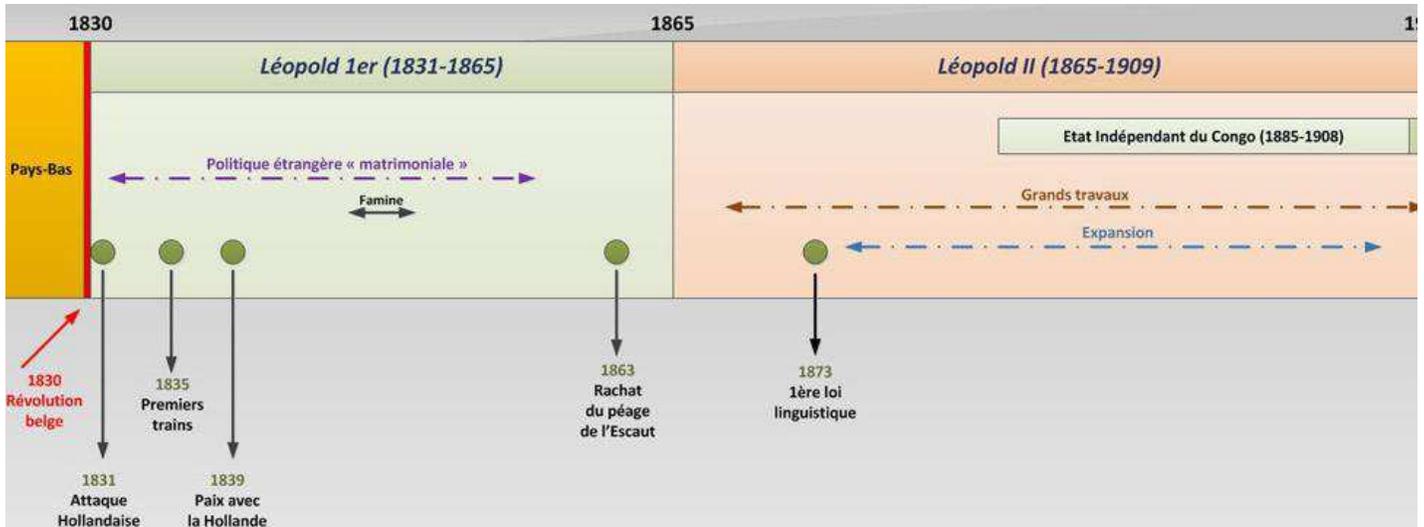
Les provinces belges et néerlandaises sont réunies en un seul État au cours du Congrès de Vienne de 1815. La Belgique passe alors sous la direction du monarque hollandais, Guillaume I<sup>er</sup>. Bien que sa politique économique soit favorable à la bourgeoisie belge, des protestations s'élèvent rapidement. Ainsi les catholiques protestent contre l'ingérence de Guillaume I<sup>er</sup> dans les affaires religieuses et les libéraux contre le manque de libertés. En 1828, les bourgeois catholiques et libéraux de la future Belgique s'unissent pour élaborer un programme commun d'exigences. C'est ce que l'on a appelé l'unionisme ou l'alliance diabolique.

Le 23 septembre 1830, la révolution éclate à Bruxelles. Les rebelles bruxellois reçoivent l'appui de volontaires venant de l'extérieur de la ville. A la suite de cette révolution, la Belgique se sépare des provinces du Nord. Le Gouvernement provisoire déclare l'indépendance, le 4 octobre 1830, et le 3 novembre de la même année 30 000 électeurs censitaires élisent le Congrès national. Ce Congrès approuve, le 7 février 1831, une constitution très progressiste pour l'époque.

### B. DE 1830 À 1908

Une conférence diplomatique sur l'avenir de la Belgique s'ouvre à Londres le 4 novembre 1830. Les grandes puissances reconnaissent la séparation de la Belgique et des Pays-Bas. Léopold de Saxe-Cobourg devient le premier Roi des Belges en 1831. En 1865, son fils Léopold II lui succède. Sous leurs règnes, la Belgique devient la deuxième puissance industrielle. Afin d'assurer l'approvisionnement en matières premières et de garantir, par conséquent, l'indépendance économique, les deux souverains avaient financé diverses expéditions coloniales. Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle que les tentatives sont couronnées de succès. Léopold II soutient activement les expéditions de Henry Stanley dans les territoires congolais. Stanley conclut avec les chefs de tribus locales des accords qui mènent à une confédération d'États. A l'origine, le gouvernement belge et le Parlement n'ont rien à voir dans cette affaire. Léopold II, premier occupant d'Afrique

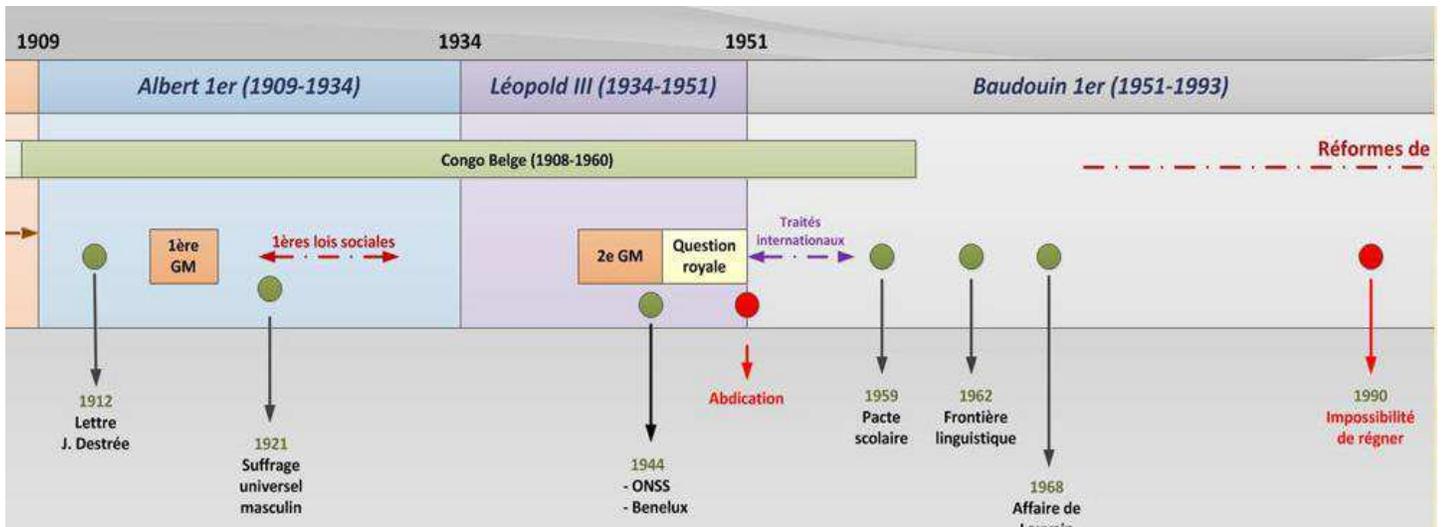
centrale, jouit d'une position forte à la conférence de Berlin, en 1884. Ses exigences sont reconnues. En 1885, le Parlement belge l'autorise à devenir chef d'État du Congo, qui n'est cédé à la Belgique qu'en 1908.



### C. LES GUERRES MONDIALES - 1908 À 1940

Malgré la politique de neutralité imposée à la Belgique par les grandes puissances, le pays n'est pas épargné pendant la Première Guerre Mondiale. L'armée belge, sous les ordres d'Albert I<sup>er</sup>, n'est pas de taille à affronter la puissance allemande. Elle arrête néanmoins les Allemands devant l'Yser. La Belgique paya un lourd tribut lors de cette première Guerre Mondiale. La région du front de l'Yser est particulièrement touchée.

Des années difficiles suivent la Première Guerre Mondiale. Le malaise économique international est perceptible en Belgique également. Le danger vient encore de l'Allemagne où Hitler a pris le pouvoir. A partir de 1936, la Belgique mène à nouveau une politique de neutralité mais, cette fois encore, l'Allemagne envahit la Belgique en mai 1940. Après 18 jours de combat, Léopold III décide de capituler. Cette décision entraîne une rupture avec le gouvernement et est à l'origine de la question royale qui surgit après la libération. Léopold III est contraint d'abdiquer en faveur de son fils Baudouin I<sup>er</sup>.

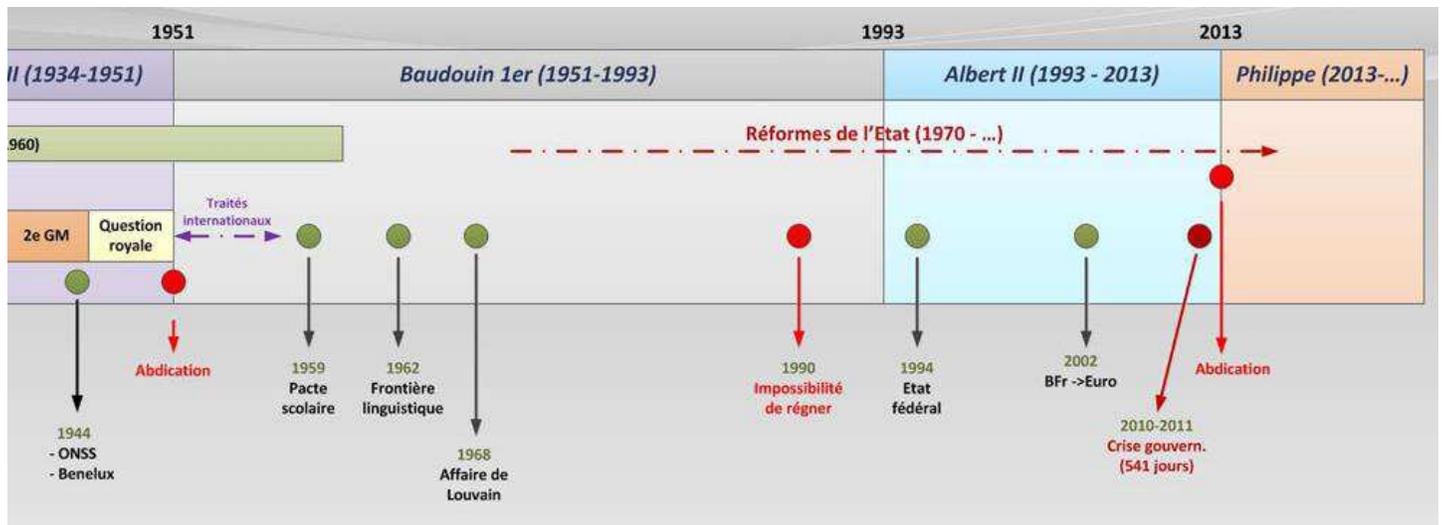


## D. UN ÉTAT FÉDÉRAL

Les questions communautaires jouent un rôle capital dans l'histoire politique récente. Quatre réformes de l'État ont transformé la Belgique en État Fédéral. La scène politique est également dominée par des problèmes économiques et par une internationalisation croissante. La Belgique a joué un rôle important dans la construction de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, du Benelux et de l'unification européenne. En tant que membre des Nations Unies et au service de la paix dans le monde, la Belgique engage régulièrement ses troupes pour participer aux actions internationales ou envoie des observateurs sur place.<sup>1</sup>

Albert II régnera de 1993 à 2013. Il abdique en faveur de son fils Philippe, septième roi des Belges, le 21 juillet 2013.

<sup>1</sup> Source : [www.belgium.be](http://www.belgium.be)



## E. LE ROI S'EN VA, VIVE LE ROI !

Quoique l'abdication ne soit pas une tradition en Belgique, le Roi Albert II, âgé de 79 ans, annonce le 3 juillet 2013 qu'il laissera le trône pour des raisons de santé liées à son âge, le 21 juillet suivant, date de la fête nationale belge. Il précise que son fils Philippe est prêt à monter sur le trône et qu'il bénéficie de toute sa confiance.



Prestation du serment constitutionnel :

Après une émouvante cérémonie d'abdication, Philippe a prêté le serment constitutionnel devant les Chambres réunies et les membres de la famille royale. Alors que toute la Belgique retenait son souffle lorsqu'il a entamé son discours, le nouveau Roi a surpris tout le monde par le ton déterminé et l'assurance avec laquelle il s'est exprimé. Il ne faisait plus aucun doute que le timide prince Philippe s'était mué en Roi Philippe, conscient de ses nouvelles responsabilités de chef d'Etat.

Le 21 juillet 2014, Philippe a célébré à la Place du jeu de balle sa première année de règne.

## II. ASPECTS POLITIQUES

Le premier article de la constitution belge est le suivant « La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions. »

La Belgique est donc un État Fédéral depuis 1993 et a 3 communautés : française, flamande et germanophone. Le Royaume se divise en 3 régions : flamande, wallonne et Bruxelles-Capitale. Le français est parlé en Wallonie et à Bruxelles-Capitale, le néerlandais en Flandre et à Bruxelles-Capitale. L'allemand est parlé à l'est de la Wallonie, en province de Liège.

La Flandre se compose des provinces suivantes : Anvers, le Brabant flamand, la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Limbourg.

La Wallonie se compose des provinces suivantes : le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur.

### A. UN ETAT FÉDÉRAL

L'État Fédéral dispose d'une compétence exclusive dans les domaines de la Justice, de la Défense nationale, de la Sécurité sociale et, dans celui de la Monnaie. Il dispose d'une compétence partagée dans le domaine des relations extérieures, y compris le commerce extérieur.

L'état Fédéral est compétent dans tous les domaines d'intérêt national et les affaires internationales, il est doté du pouvoir exécutif (Roi + Gouvernement) et d'un pouvoir législatif (Sénat/Chambre des représentants).

### B. LES COMMUNAUTÉS

Les communautés linguistiques (flamande, francophone et germanophone), sont compétentes dans les matières qui intéressent les personnes, c'est-à-dire principalement : les affaires culturelles, l'audiovisuel, le tourisme, la formation professionnelle, l'enseignement, la santé, l'aide sociale, la protection de la jeunesse, etc.

Il y a 3 langues officielles en Belgique que sont le néerlandais, le français et l'allemand. Chaque communauté est dotée d'un Parlement et d'un Gouvernement.

### C. LES RÉGIONS

Les régions sont compétentes dans les matières localisables sur un territoire, à savoir : l'aménagement du territoire et le logement, l'environnement, la protection de la nature et la rénovation rurale, l'eau, l'énergie, la politique économique (pour toutes les questions qui ne relèvent pas de la compétence de l'État Fédéral), les transports, les communications, l'emploi, etc. Les régions sont dotées d'un Parlement et d'un Gouvernement.

## D. LES COMPROMIS « À LA BELGE »

La Belgique est une monarchie constitutionnelle et parlementaire qui fonctionne sur le principe de la démocratie représentative. Le Parlement est élu par scrutin proportionnel plurinominal. Le vote est obligatoire, secret et ouvert.

La Belgique forme donc un Etat unitaire mais décentralisé dans le domaine administratif.

La Constitution reconnaît que les provinces ont des intérêts qui leur sont propres et leur attribue un pouvoir dans l'Etat : le pouvoir provincial. La loi provinciale du 30 avril 1836, modifiée par la suite de nombreuses fois, pose les principes fondamentaux de l'organisation administrative des provinces.

La commune, berceau séculaire des privilèges et libertés, possède également un pouvoir autonome soumis à la surveillance et au contrôle du gouvernement.

Au vu de l'héritage historique, le compromis est le leitmotiv de la vie politique belge. Nous ne sommes pas prêts d'oublier les 541 jours sans gouvernement entre 2010 et 2011 qui ont finalement menés à une coalition surnommée « gouvernement Papillon », nom dû au relativement grand nombre de couleurs politiques le composant — orange (chrétiens-démocrates), bleu (libéraux) et rouge (socio-démocrates) — comme au traditionnel accessoire vestimentaire de son Premier ministre.

Au lendemain du scrutin de mai 2014, le Premier ministre Elio Di Rupo a présenté, comme il se doit, sa démission au Roi.

Le nouveau Roi Philippe (en poste depuis juillet 2013) a entamé ses consultations, en commençant par les présidents des deux chambres et les leaders des principaux partis, suivant l'ordre de leurs résultats électoraux. C'est reparti, comme en 2010<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Dossier rédigé en octobre 2014

## E. LA SUÉDOISE

Le système électoral belge est fondé sur un mode de scrutin proportionnel, à tous les niveaux de pouvoir, Fédéral, régional, provincial et communal.

Les majorités absolues d'un parti unique ne se rencontrant plus qu'au niveau communal, dans un nombre de plus en plus restreint d'entités, généralement de faible ou moyenne importance, le système implique la constitution de coalitions politiques.

Les coalitions sont formées de combinaisons des partis représentant chaque communauté, dans les quatre principales familles politiques démocratiques, éventuellement associées en cartel à d'autres formations. Le clivage gauche – droite de moins en moins marqué rend théoriquement possible toutes les formules.

"Suédoise" = couleurs

Une référence au drapeau de la Suède, à dominante bleue (comme les libéraux), barré par un trait jaune (comme la N-VA) qui forme une croix... symbole des chrétiens démocrates du CD&V.

Avec cette alliance, le mouvement réformateur (MR) pourrait avoir pas moins de 7 ministres dans le Gouvernement Fédéral.

Les partis politiques : N-VA (Nouvelle Alliance Flamande), le CD&V (Démocrate-Chrétien Flamand), l'Open Vld (Parti Libéral Flamand) et le MR (Mouvement Réformateur Libéral) se sont accordés à la création d'un nouveau gouvernement le 8 octobre 2014, Monsieur Charles Michel est le Premier ministre.

### III. ASPECTS ÉCONOMIQUES

#### A. ECHANGES INTERNATIONAUX

Historiquement fondée sur le commerce, l'économie belge a connu un essor considérable au XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> grâce au développement des activités sidérurgiques et minières. En raison de la taille relativement étroite de son marché intérieur et de sa position géographique privilégiée, l'économie belge a très tôt été marquée par une forte ouverture à l'international. Le Royaume se classe dans les 10 premières nations commerciales du monde alors que sa population ne représente que 0,16% de la population de la planète. En 2014, la Belgique totalisait une population de 11 162 millions d'habitants. Chaque région dispose d'atouts économiques particuliers :

- La Flandre était jusqu'à la première guerre mondiale une région agricole. Elle représente aujourd'hui le 2<sup>ème</sup> pôle d'entreprises pétrochimiques au monde et compte de nombreux ports comme Zeebrugge ou Anvers, qui est le 2<sup>ème</sup> port européen derrière Rotterdam mais bien devant Le Havre. Les activités diamantaires et agroalimentaires y sont aussi très développées. La place de la Flandre est prépondérante dans l'économie belge : elle représente 57% du PIB. Cette région attire beaucoup d'investisseurs étrangers : près d'un quart des nouveaux investissements est réalisé par des entreprises américaines et les investisseurs indiens sont de plus en plus intéressés par l'industrie diamantaire ;
- La Wallonie était auparavant une région industrielle phare positionnant la Belgique, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, comme l'une des principales puissances économiques. Aujourd'hui, elle présente différents pôles d'excellence : les biotechnologies, l'industrie chimique, l'aéronautique et l'armement. La Région wallonne représente 23% du PIB belge. Nous pouvons expliquer cette reconversion grâce au « Plan Marshall Wallon » ;
- Bruxelles compte un grand nombre de sièges européens de sociétés étrangères, françaises, américaines et japonaises. En outre, la ville est également le siège de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et de l'OTAN. On recense 39 000 fonctionnaires européens et 6 400 employés dans les autres institutions internationales (dont 4 000 à l'OTAN). L'activité tertiaire y est fortement développée (banque, assurance, communication, conseil aux entreprises, lobbying etc.).

Le Royaume de Belgique se caractérise par une productivité et une dynamique commerciale. Grâce à une ouverture directe sur la Mer du Nord, le pays jouit d'une position géographique stratégique dans les échanges entre les puissances économiques environnantes.

La mer a favorisé le rayonnement commercial du territoire belge et a ouvert des opportunités et des collaborations avec la Scandinavie et les pays asiatiques tout au long de l'histoire.

Elle est toujours un atout aujourd'hui, renforcée par un réseau intermodal au cœur des terres permettant de maintenir sa position de plaque tournante du commerce au cœur de l'Europe.

En dépit de tous ses atouts économiques, la Belgique connaît des faiblesses structurelles : une dette importante et un taux de chômage élevé dans le sud du Royaume.

Le transport en Belgique :

- Le port d'Anvers - 2<sup>ème</sup> port européen (en volumes traités)
- Réseau autoroutier - 2<sup>ème</sup> en termes de densité
- Réseau FRET - le plus ferré d'Europe
- Fret aérien - Zaventem et Liège

Les interconnexions entre ces différents modes de transport permettent des liaisons rapides profitables aux importations et à la distribution de marchandise à travers tout le pays et l'Europe.

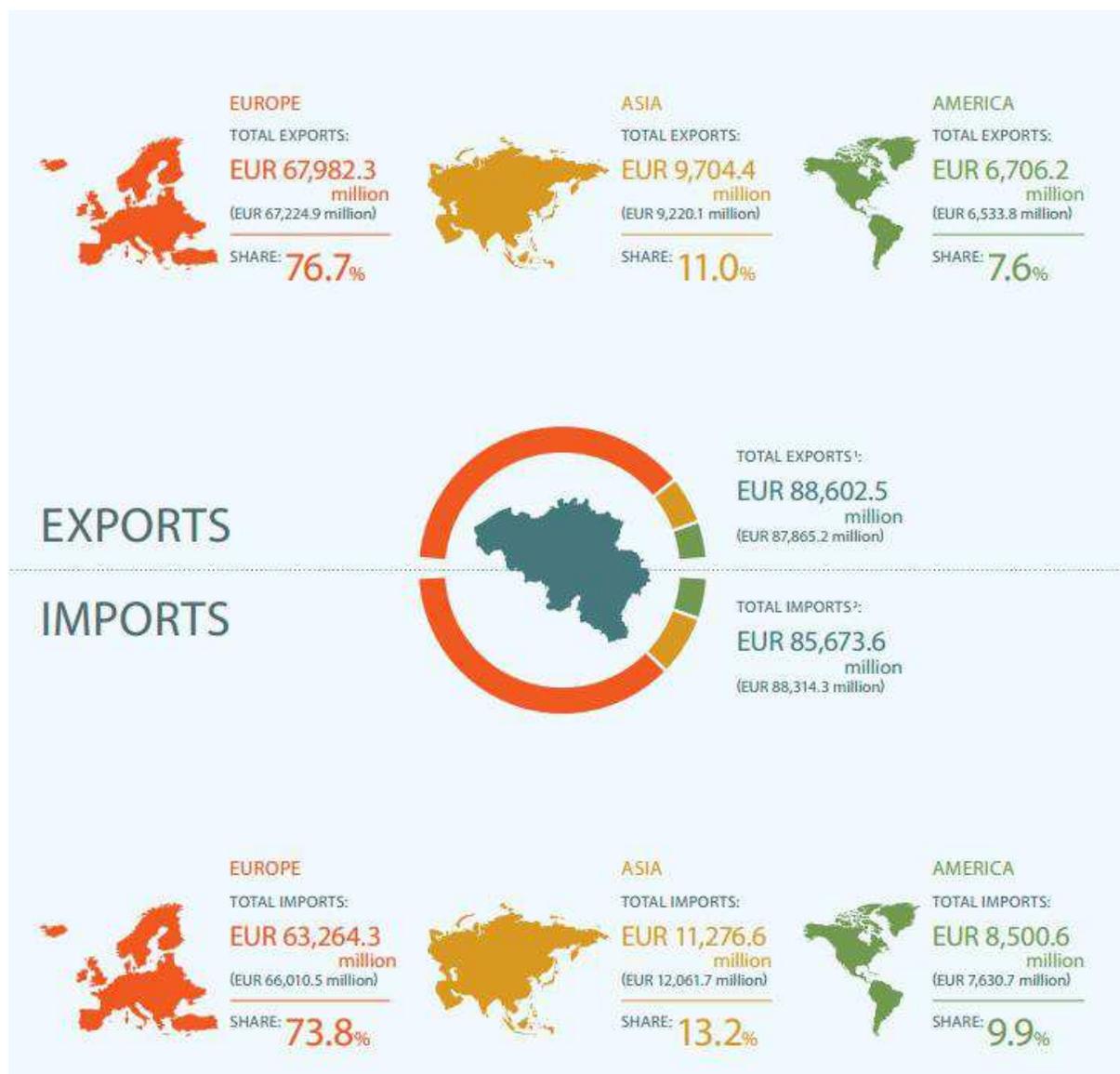
## B. PARTENAIRES DE L'IMPORT / EXPORT EN BELGIQUE<sup>3</sup>

Pour l'ensemble de l'année 2013, la valeur des exportations atteint 244,4 milliards d'euro et celle des importations 251,7 milliards d'euro, en augmentation de 1,9 % pour les exportations et de 0,3 % pour les importations par rapport à l'année 2012. La balance commerciale de l'année 2013 se solde par un déficit de 7,3 milliards d'euro, soit une amélioration de 3,9 milliards d'euro par rapport à l'année 2012 pour laquelle un déficit de 11,2 milliards était enregistré. Les exportations concernent pour les trois-quarts des pays de l'Union Européenne, en particulier nos voisins : **l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne**. L'Italie et les États-Unis constituent également une part importante des exportations. La Belgique exporte principalement des produits chimiques (25 % des exportations – surtout les produits pétrochimiques raffinés venant de la province d'Anvers), des machines et des appareils, des produits minéraux et du matériel de transport.

---

<sup>3</sup> Source : Agence pour le commerce extérieur

Les principaux fournisseurs de la Belgique sont les **Pays-Bas, l'Allemagne, la France**, et dans une moindre mesure, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Chine et l'Italie. Ces importations concernent principalement les produits chimiques, les produits minéraux, les machines et appareils et le matériel de transport.



Top 3

des exportations belges en valeur - janvier 2014 - mars 2014

Légende: orange = produits chimiques, jaune = produits minéraux, vert = machines & équipement

Avec des exportations se montant à environ deux tiers du Produit intérieur brut, la Belgique dépend de façon importante du commerce extérieur. La Belgique exporte proportionnellement le double de l'Allemagne et le quintuple du Japon (calcul par habitant). L'importance de cette position commerciale s'explique par la situation géographique centrale en Europe et une main d'œuvre globalement qualifiée, multilingue et productive.

## C. PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ : LA FRANCE

Les relations bilatérales franco-belges se caractérisent aussi bien par leur qualité que par leur densité. Les entreprises françaises sont extrêmement présentes en Belgique et détiennent des positions de premier plan dans des secteurs comme l'énergie, le matériel de transport, le secteur financier, la distribution ou les télécommunications.

Contrairement à une idée fausse mais largement répandue, l'implantation d'entreprises françaises est également forte en Flandre.

Les investissements croisés de part et d'autre de la frontière se poursuivent régulièrement.

Environ 18 000 entreprises françaises prospectent la Belgique (plus qu'en Allemagne). La Belgique a toujours été un marché naturel pour les produits français : 80% des entreprises françaises exportatrices, tous secteurs confondus, sont présentes en Belgique.

On dénombre environ 2 200 filiales françaises implantées en Belgique employant 143 000 salariés. Les implantations françaises en Belgique se situent principalement en Région Bruxelles-Capitale (55%) puis se répartissent de façon équilibrée entre Flandre (24%) et Wallonie (21%).

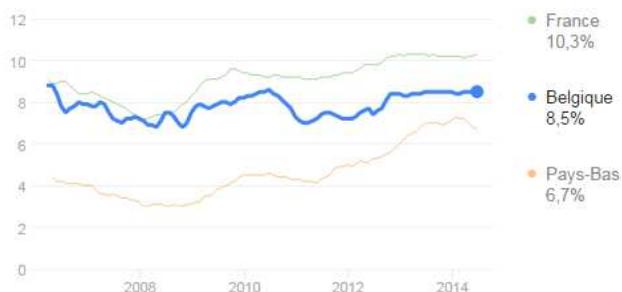
Trois filières concentrent l'essentiel de l'investissement :

- Services financiers, Services d'ingénierie/informatique, Commerce & Distribution, Electronique. Transport, Logistique
- Energie, Environnement, Chimie
- Mode & Beauté, Santé, Pharmacie, Habitat, Tourisme et Loisirs.

## D. LE CHÔMAGE EN BELGIQUE

8,5% (juil. 2014)

Belgique, Taux de chômage



[Plus d'ensembles de données](#)

En Belgique, le taux de chômage s'est établi à 8,5% en juillet 2014, stable par rapport à janvier 2014 mais en hausse par rapport à février 2013 (8.3%).

Selon Eurostat, 25 920 millions de personnes étaient au chômage dans l'Union européenne en février 2013 . dont 18 965 millions dans la zone euro.

Le taux d'emploi<sup>4</sup> des 20-64 ans en Belgique s'est établi à 67,5% au deuxième trimestre 2013, ce qui correspond

à une progression tant par rapport au trimestre précédent (66,7%) qu'au deuxième trimestre 2012 (67,2%).

Par rapport aux 3 premiers mois de l'année, le taux d'emploi s'est amélioré dans les trois Régions. Bruxelles, où le taux d'emploi des 20-64 ans atteint 58,4%, affiche la plus forte croissance (+2,4%). La Wallonie enregistre quant à elle une hausse de 1,2%, pour atteindre 62,7% tandis que la progression est minime en Flandre, à 71,9% (+0,2%). Au niveau régional, on constate une progression du taux de chômage en Flandre de 4,5 à 5,1% entre le premier et le deuxième trimestre 2013. Pendant la même période, la Wallonie et surtout Bruxelles ont vu leur taux de chômage refluer, respectivement de 12 à 11,1% et de 20,9 à 16,7%.

La Wallonie et Bruxelles font face à des taux de chômage structurellement élevés liés notamment, pour Bruxelles, à un manque de qualification de la population locale et, pour la Wallonie, à une reconversion industrielle difficile.

Ces chiffres masquent toutefois des contrastes régionaux et provinciaux importants. Bien que la Flandre soit proche du plein emploi dans de nombreux secteurs, la province du Brabant Wallon est la plus riche du pays.

<sup>4</sup> Selon l'enquête sur les forces de travail publiée par le SPF Economie – Avril 2014

On dénombre ainsi 14,2% de chômage au sein des classes sociales ayant reçu un bas niveau d'éducation ; 7,8% chez ceux ayant reçu un niveau moyen d'éducation et enfin 5% de chômage chez ceux ayant reçu un haut niveau d'éducation.

L'emploi en Belgique se divise entre :

- Les services, à hauteur de 79,6% dont 45,4% dans les services marchands et 34,4% dans les services non marchands ;
- Le secteur industriel, à hauteur de 13% ;
- La construction, à hauteur de 6,1% ;
- L'agriculture, à hauteur de 1,4%.

---

## NOTRE ANALYSE

L'ouverture de l'économie belge offre une force indéniable au pays et une caractéristique fondamentale qui stimule sa compétitivité. La Belgique est un pays où de nombreux acteurs sont présents et seuls les plus structurés et performants se démarquent et résistent.

Les importations, la transformation des matières et le ré-export de ces dernières est également une force propre au plat pays. Favoriser le savoir-faire et ajouter de la plus-value à un service ou des produits est une spécialité belge.

Ces deux points forts permettent aux entreprises et industriels belges de rayonner à l'international.

Un bémol cependant : cette dépendance aux rouages internationaux positionne la Belgique dans une certaine faiblesse et la rend tributaire d'autrui et donc sujette à des rejets et récession indépendants à son propre marché. Son coût de main d'œuvre extrêmement élevé affaiblit également la reprise du plein d'emploi et accélère certaines délocalisations d'usines et industries au profit de pays moins taxés.

# PRÉSENTATION DU MARCHÉ

La Belgique, à l'instar de la France, est un marché mûr où tous les secteurs de l'économie sont développés.

Il n'existe pas de corrélation entre la part que représente un secteur dans l'économie et les opportunités qu'il offre à un entrepreneur français. Une société peut rencontrer davantage de succès dans une niche au sein d'un secteur en relatif déclin, comme la sidérurgie, qu'en tentant de pénétrer un secteur important tel que la distribution où les acteurs présents sont bien installés et où il règne une concurrence féroce. Nous identifierons les secteurs développés en Belgique, ainsi que les secteurs dans lesquels les sociétés françaises ont pu saisir des opportunités.

La Belgique est le premier exportateur mondial de médicaments (y compris vétérinaires), de polyéthylène, de recouvrements de sol (lino, tapis, etc.) ainsi que de diamants et pierres précieuses.

C'est le deuxième exportateur mondial de jus de fruits et de légumes, de chocolat, de margarine, de fibres textiles végétales, de bâtons en matières plastiques ainsi que de produits laminés en fer ou acier non allié. Considérables en termes d'échanges commerciaux, d'investissements et de création d'emplois, les relations d'affaires entre la Belgique et la France sont particulièrement denses. La Belgique est le 3ème client et le 3ème fournisseur de la France, celle-ci représente son 2ème client et son 3ème fournisseur. Les exportations françaises vers la Belgique ont enregistré une croissance de 14% en 2013<sup>5</sup>.

A titre de comparaison, le montant exporté de la France vers la Belgique (30 milliards) est pratiquement le double de celui exporté vers la Chine (15,1 milliards). 21 000 entreprises françaises ont exporté vers la Belgique, c'est le 1er pays de destination finale des ventes en nombre d'entreprises.

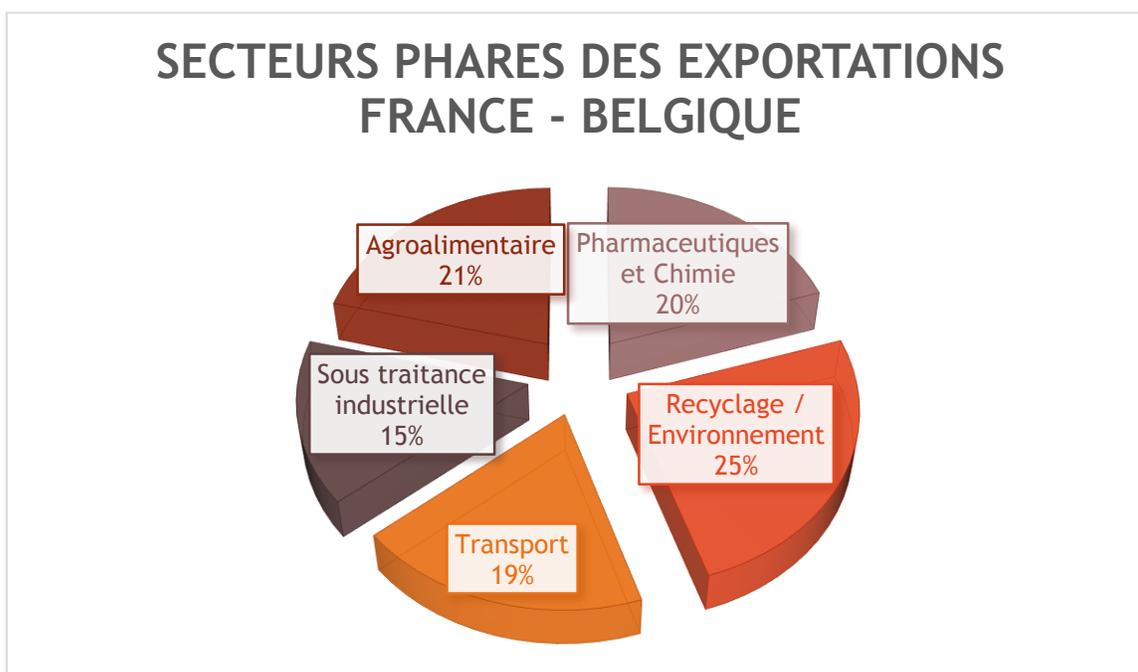
---

<sup>5</sup> Source : Ambassade de France en Belgique

# I. ETAT DES LIEUX

## A. LES IMPORTATIONS BELGES

Les équipements industriels, le transport, les biens de consommation, les denrées alimentaires et les matières premières restent les secteurs phares et stables de l'importation belge.



Du fait de la géographie et du manque d'espace, la Belgique importe beaucoup de produits. Résultat, les exportations agroalimentaires de la France vers la Belgique atteignent 4,5 milliards d'euro : la Belgique est le 2<sup>ème</sup> client de la France dans ce secteur. Chiffre confirmé par le côté « épicurien » des Belges qui est de notoriété publique.

## B. LES EXPORTATIONS BELGES

La Belgique est un des grands leaders de l'industrie chimique mondiale. Essentiellement basée en Flandre, elle réunit sur son sol les plus grands noms : BASF, Bayer, Borealis, BP, Chevron, Monsanto.

Ces dernières années, les biotechnologies industrielles et environnementales renouvellent la croissance de ce secteur.

Dans son prolongement, le domaine de la pharmacie constitue un des piliers de l'économie belge. A ce jour, 212 entreprises travaillent dans cette branche, que ce soit dans la recherche fondamentale, le développement, la production ou la vente de médicaments.

Toujours dans l'industrie, la Belgique offre également de belles opportunités dans le secteur du textile. Malgré la concurrence des pays à bas coûts salariaux, le monde du textile a réussi à survivre grâce à « l'ingéniosité et la sophistication des produits ». Au point que les 3 quarts de la production de textile belge est exportée. Concrètement, le textile d'intérieur (tapis, tissus d'ameublement, linge de maison, etc.) représente une part importante du chiffre d'affaires du secteur. Même chose sur le textile technique (ennoblissement, l'enduction et du non-tissé) qui s'exporte toujours aussi bien.

Tout aussi important à l'export en Belgique : l'industrie agroalimentaire, essentiellement tournée vers la production de légumes.

Enfin, la région Bruxelles Capitale se positionne comme une place forte de la création en Europe. Bien entendu, on retrouve le design textile, mais aussi l'urbanisme, l'architecture d'intérieur, ou encore le design graphique.

## C. BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale d'un pays donne un aperçu des importations et exportations de biens et services dans celui-ci. Le solde de la balance commerciale est la différence entre les deux.

Comme la Belgique exporte plus qu'elle n'importe, la balance commerciale du pays est clairement positive.

L'exportation concerne pour environ 60 % les biens intermédiaires<sup>6</sup>, principalement des machines et du matériel mais aussi un grand nombre de produits chimiques et apparentés. La Belgique occupe une place importante au niveau de l'assemblage de voitures. Elle est le quatrième pays exportateur de voitures au monde. En outre, elle est le plus grand exportateur au monde de diamants et de tapis. Le pays occupe la deuxième place en ce qui concerne les fibres végétales, le chocolat et la margarine et la troisième place en ce qui concerne l'exportation de verre. Par habitant, la Belgique est le plus grand exportateur au monde.

#### D. EN SENS INVERSE

La France est le 1<sup>er</sup> pays d'accueil des investissements belges créateurs d'emplois réalisés en Europe, et ce depuis plus d'une décennie. En 2013, elle accueille 51 % des investissements de la Belgique. La même année, les entreprises belges se sont classées à la 5<sup>ème</sup> place des investisseurs étrangers en France avec 37 projets d'investissement et 1 933 emplois créés ou maintenus. La France abrite plus de 3 700 entreprises belges, qui emploient plus de 110 000 salariés. Enfin la Belgique est le 4<sup>ème</sup> pays investisseur en France en termes de stocks d'investissements : la part des Belges pèse au total quelques 55,4 milliards d'euro (Banque de France - décembre 2011).

---

<sup>6</sup> Source : [www.belgium.be](http://www.belgium.be)

## II. DES SECTEURS FIABLES

### A. PHARMACEUTIQUE ET LABORATOIRES EN BIOTECHNOLOGIES

Dans le secteur des biotechnologies, la Belgique compte environ 230 entreprises dont une centaine « pure biotech ». Les entreprises emblématiques de ce secteur sont de grands groupes internationaux : UCB, GLAXOSMITHKLINE BIOLOGICALS, OMEGA PHARMA et EURO-GENTEC.

Ce secteur constitue un pilier de l'économie belge depuis les années cinquante et maintient une certaine dynamique depuis lors.

### B. LA PÉTROCHIMIE

La Belgique est un des grands acteurs de l'industrie chimique mondiale. Le pays présente un fort degré de spécialisation. Ce secteur est majoritairement localisé en Flandre où les groupes suivants sont présents: RECTICEL, TOTAL, BAYER, SOLVAY, AGFA-GEVAERT. Anvers est le 2<sup>ème</sup> centre pétrochimique mondial après Houston aux Etats-Unis.

Anvers est également un acteur important dans le domaine maritime. Il est le 2<sup>ème</sup> port maritime européen avec 13 000 hectares, 1100 km de voies ferrées ; 900 entreprises installées ; 65 000 emplois directs et 183 000 emplois indirects, 187 millions de tonnes traitées en 2011 et 183 millions de tonnes traitées en 2012.

La Belgique possède également un réseau de pipelines très important (pour les gaz naturels, le propylène, le pétrole brut, etc.).

### C. DESIGN ET TEXTILES

La réputation n'est plus à faire. Quand on parle de design, on pense souvent aux meubles ou à la décoration. Pourtant la joaillerie est, elle aussi, une branche du secteur, tout comme le design textile, le design d'espaces et le design graphique où les Belges n'ont plus à faire leur preuve.

Les « 6 d'Anvers », groupement d'étudiants rassemblés en 1986, futurs couturiers de renommée internationale, sont encore considérés comme précurseurs et détonateurs de l'avant-garde de la

mode belge (Walter Van Beirendonck, Ann Demeulemeester, Dries Van Noten, Dirk Van Saene, Dirk Bikkembergs et Marina Yee).

Le marché du textile occupe historiquement une place bien ancrée dans l'industrie belge, notamment en Flandre où de nombreuses sociétés sont encore actives dans les domaines du textile d'intérieur et technique. Le Brussels Design Market est littéralement le plus grand marché vintage d'Europe avec plus d'une centaine d'exposants. Le savoir-faire belge a su allier deux secteurs phares que sont la chimie et le filage.

## D. LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Depuis les 50 dernières années, le parc belge de bâtiments s'est agrandi de près de deux millions de nouvelles constructions, ce qui représente une croissance de plus de 80 % entre 1960 et 2013<sup>7</sup>. La demande a majoritairement porté sur des maisons quatre façades jusque dans les années 1990, relayée depuis une dizaine d'années par une forte demande d'appartements. Les activités de génie civil se sont également fortement développées en raison des besoins croissants en infrastructure.

Avec 4,7 % du PIB et 5,9 % de l'emploi intérieur total, le secteur de la construction est essentiel à la richesse du pays. Ce secteur contribue également à la croissance de toute une série d'activités connexes ou liées, telles que la fabrication de matériaux, le secteur des transports, les architectes, les géomètres, les ingénieurs, les assureurs, les agences immobilières... De plus, la structure du secteur est étendue et complexe. En effet, elle regroupe une grande variété d'activités exécutées par un nombre important d'entreprises dont la majorité est constituée d'indépendants, d'entreprises unipersonnelles et de PME. Mais de grandes entreprises employant plus de 100 salariés sont également actives dans le secteur.

Le secteur est également caractérisé par un recours important aux sous-traitances nationales et internationales, par une forte intensité en main-d'œuvre, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la présence de piège à l'emploi et de travail au noir.

---

<sup>7</sup> <http://economie.fgov.be/>

## E. DIAMANTAIRE

De manière ancestrale, le marché du diamant a élu Anvers comme plaque tournante de l'import et export de ce « caillou » si rare.

Environ 1500 entreprises sont présentes et actives dans ce secteur. Plus de la moitié de la production mondiale officielle se négocie à Anvers.

## F. INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Pomme de terre, blé, houblon, betterave et légumes sont le panel agronome belge par excellence. L'élevage fait également parler de lui puisqu'il est la base de la transformation industrielle, fortement développée dans le plat pays. En effet, bénéficiant d'un climat humide et venteux la Belgique importe de nombreux produits à destination de l'industrie.

Des sociétés comme UNILEVER, COCA COLA, DANONE, etc. transforment et fabriquent en Belgique pour distribuer leurs produits dans l'Europe entière.

La Belgique importe de nombreuses matières premières à transformer mais également les produits finis comme le vin, le fromage, les produits de la mer et les céréales.

Tout cela ayant des conséquences directes sur le panier moyen de la ménagère qui est plus élevé ( 8% de plus)<sup>8</sup> que chez leurs voisins français.

## III. UN MARCHÉ DE PROXIMITÉ

La libre circulation des marchandises représente une des libertés du marché unique de l'Union européenne. Depuis janvier 1993, les contrôles concernant la circulation des marchandises au sein du marché intérieur ont été supprimés et l'Union forme désormais un seul territoire sans frontières.

La suppression des tarifs douaniers favorise les échanges intracommunautaires qui représentent une grande partie du total des importations ou exportations des États membres.

---

<sup>8</sup> Selon le Ministère de l'Economie Belge

Les articles 28 et 29 du Traité instituant la Communauté européenne interdisent les restrictions à l'importation et à l'exportation entre tous les États membres. Toutefois, en cas de risque pour la santé publique ou l'environnement, les États membres peuvent restreindre la libre circulation des marchandises. La Belgique signe en 1993 pour la libre circulation des marchandises en supprimant les formalités douanières.

## A. POLITIQUE DE NORMALISATION

### NORMALISATIONS

Normes européennes

Plus de normes européennes disponibles plus rapidement : tel est le principal objectif d'une série de mesures proposées par la Commission européenne le 1er juin 2011. Les normes fixent les critères techniques et qualitatifs applicables aux produits, aux services et aux procédés de production. Nul n'est obligé de les utiliser ou de les appliquer, mais elles aident les entreprises à coopérer, ce qui est source d'économies pour les consommateurs.

Trois quarts des normes belges sont issues de traités européens et internationaux. Le dernier quart émanant directement des organismes belges afin de répondre aux caractéristiques du pays.

Le marquage « CE »

Un produit muni du marquage "CE" indique qu'il répond aux normes européennes de sécurité et de santé l'autorisant à être mis sur le marché. Des directives européennes énumèrent ces normes minimales. En apposant ce label à un produit, le producteur déclare que celui-ci répond aux normes de la législation européenne.

Au sein de l'Union européenne, comme le précise le site [belgium.be](http://belgium.be), l'utilisation du marquage "CE" est déjà obligatoire pour toute une liste de produits, tels que :

- les jouets ;
- les machines ;
- les produits électriques ;
- les médicaments ;
- les produits qui émettent des rayonnements électromagnétiques ou peuvent être influencés par ceux-ci.

Le marquage "CE" n'est pas un gage de qualité et n'offre pas la garantie que le fabricant remplacera le produit s'il se casse peu après l'achat. Les acheteurs peuvent donc exiger des fabricants, outre le marquage "CE", des garanties supplémentaires.

---

## SPÉCIFICITÉS BELGES

### L'étiquetage des produits alimentaires

La réglementation relative à l'étiquetage des denrées alimentaires vise à donner les informations nécessaires au consommateur pour qu'il puisse acheter ses denrées alimentaires en toute connaissance de cause. Sauf exceptions, les éléments suivants doivent notamment se retrouver sur l'étiquette d'un produit alimentaire :

- la dénomination de vente ("céréales", "fromage", "sucre", etc.) ;
- la liste des ingrédients (notamment les allergènes) ;
- la date de durabilité minimale : "à consommer de préférence avant" ou la date limite de consommation : "à consommer jusqu'au" ;
- les conditions de conservation et d'utilisation ;
- le nom du fabricant, du conditionneur et/ou du vendeur ;
- le mode d'emploi conseillé ;
- le lieu d'origine ;
- la quantité nette du produit.

Ces mentions doivent évidemment apparaître sur l'étiquette de manière visible, lisible et indélébile.

### Restrictions

"Light", "pauvre en sel", "riche en fibres", "renforce vos défenses immunitaires" sont autant d'arguments santé que l'on voit fleurir sur de nombreux produits alimentaires. Ces phrases (et les images) évoquant les qualités nutritionnelles ou de santé des produits alimentaires ne peuvent figurer sur les emballages qu'à la condition d'être scientifiquement prouvées. Cette réglementation européenne vaut aussi pour la publicité de ces produits.

### Interdictions

Certaines affirmations sont, par ailleurs, totalement interdites : en particulier celles qui mettent en avant :

- la non-consommation du produit comme éventuellement néfaste pour la santé ;
- des indications relatives au rythme ou à l'importance d'une perte de poids ;
- des recommandations d'un médecin non reconnu par les associations des Etats membres de l'Union européenne.

## Contrôles

Plusieurs instances peuvent intervenir si une infraction est constatée aux niveaux de l'étiquetage et de la publicité (en ce compris les allégations) :

- l'Inspection des Affaires Economiques ;
- l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ;
- l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (pour les compléments alimentaires vendus en officines).

La plupart des produits sont étiquetés en trois langues minimum.

## B. INFORMATION JURIDIQUE

### La TVA

Les taux sont fixés par arrêté royal. Ils sont actuellement de :

6% principalement pour les biens de première nécessité et pour les prestations de services à caractère social (ex : les produits de première nécessité, le transport de personne, les services agricoles, etc.) ;

12% pour certains biens et prestations de services qui d'un point de vue économique ou social sont importants (ex : le charbon, la margarine, les abonnements à la télévision payante, etc.) ;

21% pour les opérations se rapportant à des biens ou à des services qui ne sont pas dénommés ailleurs (ex : les voitures neuves, les appareils ménagers électriques, les articles de parfumeries, etc.).

### Régime Intracommunautaire

Sur présentation d'un numéro de TVA Intracommunautaire sur facture, les ventes en B to B sont exonérées de TVA.

Les ventes en B to C doivent obligatoirement comporter le montant de la TVA. Si une entreprise française vend à distance (VPC, E-Commerce, etc.) pour moins de 34 800,00 € / annuel en Belgique, elle appliquera la TVA française sur ses factures et s'acquittera de la TVA en France. Au-delà de cette somme, un numéro de TVA belge doit être apposé et enregistré. Les déclarations devront également être faites tous les trimestres auprès du bureau de TVA belge concerné. La CCI FRANCE BELGIQUE peut vous aider dans votre démarche d'immatriculation.

### Récupérer la TVA en Belgique

Tout assujetti français non établi peut demander à récupérer la TVA payée en Belgique en introduisant une demande via le site Internet [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr).

Le seuil de récupération est de minimum 400,00€ pour une période allant de 3 à 12 mois.

A partir du 1er janvier 2015, un numéro de TVA sera à demander auprès d'un guichet unique en France concernant toutes les ventes de produits dits « électroniques » (Livres électroniques, Audio, Musique, etc.).

### Accises et Eco taxe

En Belgique, des accises sont prélevées sur les boissons alcoolisées et non alcoolisées comme le café, les sucres, huiles et tabacs fabriqués.

Votre contact : Administration générale des Douanes et Accises

North Galaxy

Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 37

B-1030 Bruxelles

Belgique

[info.douane@minfin.fed.be](mailto:info.douane@minfin.fed.be)

### TAXE DE MISE EN CIRCULATION – VOITURE

La taxe de mise en circulation porte sur les véhicules neufs ou d'occasion. Il s'agit d'une taxe unique que vous devez payer si le véhicule a été enregistré à votre nom. Cet impôt est dû dès l'instant où vous utilisez pour la première fois votre véhicule sur la voie publique.

Toutes les voitures particulières, voitures mixtes, minibus ou motocyclettes sont soumis à la taxe de mise en circulation. La puissance du moteur, exprimée en chevaux fiscaux (CV) ou en kilowatts (kW), détermine le montant de la taxe. En Flandre, les performances environnementales du véhicule déterminent également le montant de la taxe.

## IV. APPRÉHENDER LES DIFFÉRENCES CULTURELLES

Le conseil primordial que l'on peut donner à l'exportateur français souhaitant appréhender le marché belge est de l'approcher avec le même professionnalisme que tout autre marché plus lointain et de ne pas se laisser tromper par son apparente proximité : le marché belge n'est pas une extension du marché français ; la Belgique n'est pas la 23<sup>ème</sup> région de France !

Aussi, que vous soyez primo-exportateur ou que vous ayez une expérience certaine à l'international, nous pouvons vous accompagner sur le marché belge.

Ci-dessous, nous avons rassemblé des recommandations extraites du guide *Affaires ou ne pas faire*<sup>9</sup>.

### A. LES MALADRESSES À ÉVITER

#### FAIRE SYSTÉMATIQUEMENT RÉFÉRENCE À LA FRANCE

Veillez à ne pas prendre pour modèle des expériences qui ont certainement fait leurs preuves en France. Elles pourraient s'avérer décalées en Belgique et être mises en concurrence avec bien d'autres expériences étrangères. Évitez donc les phrases du type « nous allons faire en Belgique ce qui a si bien réussi en France ».

Sur ce même registre, évitez d'être « parisien ». Les Belges, comme d'ailleurs la plupart des Français, n'apprécient pas la « suffisance » de certains habitants de la capitale à l'égard des provinciaux.

#### CONSIDÉRER LA BELGIQUE COMME UN QUASI DÉPARTEMENT FRANÇAIS

La Belgique et sa diversité culturelle sont sources de « complexe » pour les Français. Masquez, si besoin est, votre faible culture générale dans ce domaine en évitant les discussions d'ordre politique ou historique au sujet de la Belgique.

---

<sup>9</sup> Guide réalisé en partenariat avec les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, section Belgique.

## SOUS-ESTIMER LE CONFLIT LINGUISTIQUE

Le flamand n'est pas une langue régionale, comme peut l'être par exemple le breton, le corse, l'occitan. Il est la langue nationale de Belgique la plus parlée.

## ÊTRE TROP EXTRAVERTI

En Belgique, le Français passe régulièrement pour de « beaux parleurs ». Il est vrai que les réunions se déroulent souvent de façon très différente dans les entreprises. Les Belges, de façon générale, laissent leurs interlocuteurs s'exprimer, ne les coupent pas et s'écoutent mutuellement. Vous serez peut-être également surpris du faible nombre de questions qui seront posées par les participants au cours des réunions.

Cela ne témoigne pas d'un manque d'intérêt, mais plutôt d'un respect vis-à-vis de l'orateur. Vos interlocuteurs reviendront vers vous, si nécessaire, après la réunion.

## MAL INTERPRÉTER LE TUTOIEMENT

C'est l'un des signes le plus rapidement visible en matière de différence culturelle pour un Français. On se tutoie très facilement en Belgique et souvent dès la première rencontre. Ne tombez pas dans le piège d'une fausse complicité, en vous laissant aller à trop de convivialité et à des familiarités, car les relations restent bien entendu très professionnelles.

## CHERCHER À TOUT PRIX À IMPOSER VOTRE POINT DE VUE

Prenez le temps de recueillir les différents points de vue et de trouver si possible une solution de type consensuelle. Dans tous les cas, veillez à bien expliquer votre décision.

## B. LES ATTITUDES À ADOPTER

### PARLER « BELGE » ET SE PRÉPARER À JONGLER AVEC TROIS LANGUES

Le français : cette langue a donné lieu, comme dans d'autres pays francophones à des adaptations et à des expressions le plus souvent savoureuses. Vous vous empresserez de les connaître et de les utiliser pour ne plus passer pour un « Français de France ». Aux côtés des septante (70) et nonante (90), voici quelques illustrations du français « belge » :

*Savez-vous ... ? / Êtes-vous capable de ... ?*

*Je te sonne / Je te téléphone*

### *Une farde / un classeur, une chemise*

Le néerlandais : N'espérez pas maîtriser le néerlandais en quelques mois. Cela ne constitue pas un véritable problème mais il convient d'apprendre quelques phrases qui permettent de commencer la conversation en flamand pour que le plus souvent, votre interlocuteur continue naturellement la conversation en français ou en anglais.

L'anglais : il s'agit de la langue la plus utilisée en présence d'étrangers tant à Bruxelles qu'en Flandre. Ne cherchez surtout pas à réorienter la conversation vers votre langue maternelle car vous commettriez alors une nouvelle maladresse. Les néerlandophones prennent la peine, pour vous être agréables, de ne pas utiliser leur propre langue. Vous constaterez que dans certaines entreprises, l'anglais est considéré comme une langue neutre, que tout le monde est supposé maîtriser. Vous aurez donc peut-être l'occasion de participer à des réunions qui vous paraîtront surréalistes : les participants belges s'exprimant chacun dans leur langue natale et les documents projetés étant rédigés en anglais.

### ÊTRE CONCRET

Le Français est parfois décrit comme quelqu'un qui parle plus qu'il ne sait faire. Ne tombez pas dans ce panneau en étant précis dans vos promesses et en ne vous engageant pas à la légère. De même, les Belges apprécieront que vous illustriez vos propos de cas pratiques, d'exemples concrets qui crédibiliseront votre démarche.

### BIEN GÉRER LA CONFIDENTIALITÉ

Les milieux d'affaires reposent en Belgique sur un très petit nombre de personnes. Vous constaterez que dans ce pays tout le monde se connaît et que les informations se diffusent très vite. Attention à préserver la confidentialité de vos échanges et à soigner votre réputation ... car tout se sait.

### RESTER SIMPLE

Dans un pays où les Français sont parfois qualifiés de « dikkenek » (expression bruxelloise néerlandophone qui se traduit en français belge par « gros cou » et en français de France par « les chevilles qui enflent »), vous devrez cultiver les vertus de l'humilité et des rapports directs. Si certains Français ont un complexe de supériorité, on peut également penser que des Belges souffrent d'un complexe d'infériorité. Attention donc à ne pas donner l'impression de tout savoir et d'être arrogant.

## DOSER SON HUMOUR

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris, l'usage des blagues belges doit rester très modéré. De même que les expressions du type « la Belgique est un petit pays ». Même si les Belges jouissent d'un fort esprit d'autodérision, vous risquez par votre maladresse de les vexer. Enfin, évitez de pointer l'accent belge car c'est vous qui parlez avec un accent.

Si vous voulez réussir en Belgique, en plus de votre professionnalisme et de votre sérieux, respectez l'identité propre de ce pays et celle de vos interlocuteurs belges. Cela paraît être le meilleur moyen pour nouer une relation durable avec ce pays.

## DES POINTS DE CONVERGENCE

Belges et Français se rassemblent sur plusieurs points comme le sens du compromis et la convivialité. Les Belges aiment la France et ses Français même s'ils ne manquent pas une occasion de répondre aux traditionnelles « blagues belges ».

# CCI FRANCE BELGIQUE

Fondée en 1885, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie de Belgique (CFCIB), nouvellement dénommée CCI FRANCE BELGIQUE est un organisme privé de droit local qui a pour double mission :

- d'animer la communauté d'affaires franco-belge ;
- de soutenir les entreprises françaises qui souhaitent exporter vers la Belgique ou s'y implanter.

La CCI FRANCE BELGIQUE est structurée autour de trois pôles complémentaires :

## I. LE SERVICE D'APPUI AUX ENTREPRISES

La CCI FRANCE BELGIQUE accompagne les entreprises françaises et, plus largement, étrangères dans leur développement en Belgique. Elle a mis en place une vaste gamme de services afin de réaliser avec vous tous types de projets allant du conseil à la mise en œuvre opérationnelle de différentes solutions.

- Aide à l'exportation :  
Liste d'entreprises ;  
Panel test et benchmark ;  
Étude de marché pour primo-exportateurs et Diagnostic produit/ marché ;  
Prospection commerciale ;  
Cartographie du marché ;  
Missions collectives ;  
Aide au recrutement.
- Aide à l'implantation :  
Création d'entreprises et soutien juridique (constitution de société, ouverture de succursale, immatriculation à la TVA, etc.) ;  
Mandataire Social pour société souhaitant embaucher du personnel sans établissement stable ;  
Cartographie du marché ;  
Tutorat de V.I.E. et accompagnement.
- Sens Inverse :  
Organisation de missions avec les autres CCIFI en France  
Accompagnement d'acheteurs belges en France

## Visite d'entreprises françaises

Fort d'un réseau international et d'une expérience certaine, le SAE se tient à la disposition de toute entreprise française ou étrangère afin de définir et de mettre en œuvre la stratégie qu'il lui faut pour réussir en Belgique.

### NOS ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LE 1ER SEMESTRE 2015

**Février 2015** - Participation au Roadshow Implantation – En collaboration avec les CCI France Suisse, Suède, Norvège et Angleterre.

**Avril 2015** - Mission d'accompagnement des sociétés Franc-comtoises en Belgique.

**Juin 2015** – Missions collectives de sociétés Alsacienne en Belgique.

### NOS PROJETS POUR 2015 (À CONFIRMER)

**Septembre 2015** - Forum sur l'implantation en France

*Lille - Contact : Monsieur Ruwan Helleboid*

**Octobre 2015** – CCI France Belgique fête ses 130 ans

*Bruxelles*

**Novembre 2015** - Forum d'Affaires Franco-Belges

*Bruxelles*

Nous sommes souvent dans votre région, consultez notre site pour connaître nos dates de déplacements.

## II. LE CENTRE D’AFFAIRES

Que vous souhaitiez établir un bureau de représentation, une antenne commerciale ou fixer le siège social ou administratif de votre structure en Belgique, la CCI FRANCE BELGIQUE met à votre disposition plus de 1 700 m<sup>2</sup> de bureaux idéalement localisés dans le centre économique et institutionnel de Bruxelles.

La CFCIB propose des solutions souples pour répondre à tous vos besoins et ce, à tous les stades de votre développement en Belgique :

- Location de bureaux entièrement équipés, à la journée ou à l’année ;
- Location de postes de travail à la journée ou à l’année avec prestation de tutorat pour V.I.E. ;
- Location de salles de réunion entièrement équipées avec tous services (wifi, vidéoconférence, etc.) d’une capacité de 10 à 150 personnes ;
- Domiciliation administrative avec boîte postale, transfert et permanence téléphonique (S.A.V. et service clients externalisés).

## III. LE CLUB AFFAIRES

Notre Club Affaires crée des occasions de rencontres et de Networking pour ses 230 membres représentant 800 contacts (sociétés françaises ou belges) à travers ses activités : conférences, séminaires, ateliers de formation ou dîners autour d’une personnalité belge ou française, issue du monde économique ou politique.

Le Club Affaires propose des services complémentaires comme la présence du logo sur le site Internet de la CCI FRANCE BELGIQUE, la présentation et la publicité de la société sur une double page dans l’annuaire des Membres de la CCI FRANCE BELGIQUE, la rédaction d’un article, une fois par an, dans notre newsletter électronique ou encore la mise en évidence de vos plaquettes à l’entrée de la CCI FRANCE BELGIQUE.

NOS MEMBRES PRESTIGE





*www.cfi.be*

## Bruxelles

CCI FRANCE BELGIQUE

Artémis Square

Avenue des Arts, 8

B-1210 Bruxelles

[cfci@cfci.be](mailto:cfci@cfci.be)

## Lille

CCI FRANCE BELGIQUE

Espace International

299, boulevard de Leeds

F-59777 Euralille

[ruwan.helleboid@cfci.be](mailto:ruwan.helleboid@cfci.be)